



# UNE CHARTE, C'EST : DES DROITS, DES DEVOIRS, DES REGLES DE VIE A RESPECTER !

## ROLE DES PARENTS : ACCOMPAGNER ET AIDER LE CLUB DANS LA FORMATION SPORTIVE ET L'EDUCATION A LA VIE EN SOCIETE DE LEURS ENFANTS

### ILS ONT DROIT :

- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant.
- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors.
- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant.
- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby.
- au partage des temps d'échange et de convivialité.
- de faire des propositions constructives.
- De participer et de s'investir pour aider le club.

### ILS ONT LE DEVOIR :

- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education.
- de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif.
- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, les éducateurs, l'environnement.
- de considérer les tournois comme un « moyen de formation ».
- de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin.
- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours. (samedi matin de 10h00 à 11h30 )
- d'accompagner et de récupérer leur enfant lors des tournois et entraînements ( Stade DUPUY DROUOT, Ecotay l'Olme ).
- de prévenir les éducateurs en cas d'absence, avec des motifs réels et sérieux.
- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe.
- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
- De prévoir des équipements adaptés au sport (+ vêtement de rechange suite à la douche ).
- De vérifier avec leur assureur la capacité de leur assurance pour transporter des enfants dans le cadre sportif.( Covoiturage lors des tournois )
- Etre en possession du permis de conduire pour transporter des enfants .
- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

**Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !**